

# ÉTIENNE MARCEL

Ses Envoyés à Compiègne. — Sa Trahison.

Sa Mort.

PAR

M. l'Abbé E. MOREL

---

I. — Le prévôt des marchands de Paris, Etienne Marcel, issu d'une ancienne famille de bourgeois, aussi influents que riches, a joui pour un temps d'un crédit considérable; sa puissance a pu tenir en échec l'autorité royale. La réputation de patriotisme qu'on a voulu lui faire n'en a pas moins l'air d'un mensonge historique. On voit bien, chez le prévôt des marchands, une ambition démesurée, une soif excessive des honneurs, une haine profonde pour tous ceux qui pouvaient contrarier ses projets; mais l'amour de la patrie ne semble guère avoir eu d'accès dans son âme. C'est à Jean de Venette, à Froissart, et à Pierre d'Orgemont, chancelier de Charles V, que nous allons demander le portrait de ce personnage trop vanté. Ces chroniqueurs nous feront voir la conduite d'Etienne Marcel sous le jour qui lui convient, et nous permettront de l'apprécier à sa juste valeur.

« L'an du seigneur 1357, dit Jean de Venette, pendant que le roi de France était captif en Angleterre, les maux s'accumulèrent en France surtout aux environs de Paris. Les ennemis se multipliaient à travers notre patrie; les brigands pullulaient, au point d'oser dévaster les campa-

gnes et piller les maisons jusqu'au centre des villages. Le duc de Normandie, le seigneur Charles, fils aîné du roi, qui, par droit d'héritage, était tenu de défendre et régir la république et le royaume, restait dans l'inaction, en face d'une telle misère. Aussi un grand nombre de paysans, se sentant incapables de se défendre plus longtemps dans leurs villages, vinrent-ils se mettre en sûreté dans la cité de Paris, avec leurs femmes, leurs enfants et leurs autres biens; autant qu'ils en pouvaient emporter. Pendant ce temps, les ennemis s'emparaient des châteaux et des lieux fortifiés, mettant à rançon les hommes du voisinage qui tombaient entre leurs mains et, à la moindre résistance, les massacrant impitoyablement et atrocement. Les religieux eux-mêmes, quels qu'ils fussent, n'étaient pas épargnés. C'est pourquoi les moines et les moniales quittaient les monastères, pour se réfugier à Paris, ou ailleurs, chez des amis, autant qu'ils le pouvaient. C'est ainsi que les sœurs de Poissy et de Longchamps, les moniales de Maubuisson et de Saint-Antoine, et les cordelières de Saint-Marceau près Paris, en un mot toutes les religieuses, demeurant hors des villes closes, se virent forcées, comme les moines, de quitter par peur leurs couvents et de gagner finalement les lieux fortifiés. Ce fait jeta la consternation parmi le peuple. On était atterré de voir que personne ne songeait à remédier à une situation si épouvantable.

« A Paris, le prévôt des marchands et les citoyens, non moins stupéfaits et désolés de l'incurie des nobles et surtout du régent, allèrent à plusieurs reprises supplier ce dernier d'aviser aux moyens de mettre fin à cette calamité. Le régent leur fit de bonnes promesses qu'il ne s'inquiéta guère de tenir. Les nobles semblaient plutôt, pour le présent et pour l'avenir, se réjouir des maux qui accablaient le peuple et le plongeaient dans l'affliction. Voyant tout cela, le prévôt des marchands de Paris, qui s'appelait

---

alors Etienne Marcel, très préoccupé en pareil cas du bien public, de même que les autres consuls ou échevins de la cité, tint conseil avec les habitants. Plût à Dieu que leurs desseins n'eussent jamais été mis à exécution. Hélas ! ce prévôt et ses amis n'ont que trop bien réussi ; nous les avons entendus s'en vanter, moi et beaucoup d'autres avec moi. De ce que, cédant à leurs instantes sollicitations, le seigneur régent avait souvent promis d'apporter un prompt remède aux périls signalés, et de fait ne s'était jamais mis en peine de satisfaire à ses engagements, le prévôt et la communauté s'imaginèrent que sa négligence tenait aux conseils de quelques-uns de ses familiers. Ceux-ci, suivant eux, le dissuadaient de suivre les avis qu'on lui donnait pour agir ; c'est pourquoi le prévôt et les citoyens de Paris jugèrent entre eux qu'il était bon de se débarrasser de quelques-uns des conseillers du régent. Aussi fut-il décidé que tous prendraient le chaperon mi-parti de bleu et de rouge comme insigne de leur association pour la défense de la république. »

Suivant les *Grandes chroniques de St-Denis*, l'adoption de ce symbole eut lieu, dans la première semaine de janvier 1358. Dès lors, les conjurés ne cherchèrent plus qu'une occasion favorable, pour faire leur mauvais coup.

« Si avint (il advint) dit Froissart, un jour, que li dus de Normendie (le régent) estoit ou palais, à Paris, à grant fuison (foison) de chevaliers, de nobles et de prélas, li prévos des marchans assambla ossi grant fuison de communes (hommes du commun peuple) de Paris qui estoient de sa secte (son parti) et de son acord (son opinion) ; et portoient cil (ceux-ci) caperons (chaperon) tous sannables (semblables), afin que mieulz se recogneussent. Et s'en vint li dis prévos ou palais, environnés de ses hommes, et entra en le cambre (chambre) dou duch et li requist moult (fort) aigrement que il volsist (voulût) entreprendre le fais des besongnes dou

royaume et mettre y conseil, par tant que li royaumes, qui à lui devoit venir, fust si bien gardés, que telz manières de compagnés qui régnoient n'alaisent mies, gastant, ne robant (pillant) li pays. Li dus respondi, que tout ce feroit il volentiers, se il avoit le mise, par quoi il le peuist faire; mès cilz qui faisoit lever les pourfis et les droitures (les contributions et les impôts) dou royaume le devoit faire, si le fesist (qu'il le fit).

« Je ne sçai pourquoi, ne comment ce fu, mès les paroles monteplièrent (se multiplièrent) tant et si hault, que là endroit furent, en le présence dou duch de Normandie, occis (tués) troi des plus graus de son conseil, si priès (près) de li, que sa robe en fut ensanglantée. Et en fu il meismcs en grant péril; mès on li donna uns des capérons à porter. Et convint (il fut convenu) que il pardonnast là celle mort de ses trois chevaliers, les deux d'armes et le tierch de lois. Si appelloit on l'un monseigneur Robert de Clermont, gentil et noble homme grandement, et l'autre le signeur d'Esconfians, mareschus de Campagne, et le chevalier de lois, monseigneur Symon de Bussy. De quoi ce fu grans pités, quant, pour bien dire et bien consillier leur signeur, il furent là ensi occis (ainsi tués). »

Ce que Froissart semble ne pas bien s'expliquer, Jean de Venette et Pierre d'Orgemont dans *les Grandes Chroniques* vont nous le raconter dans tous les détails.

« Ainsi coiffés du chaperon mi parti de rouge et de bleu; dit Jean de Venette, les conjurés, poursuivant leur dessein de se débarrasser de quelques familiers du prince, s'assemblèrent tous en grande foule sous les ordres du prévôt, se rendirent aussitôt au palais royal, où se trouvait le seigneur régent, duc de Normandie, fils aîné du roi, et montèrent à sa chambre, à la grande stupéfaction du prince et de son entourage qui se demandaient ce que tout cela pouvait signifier. La troupe s'approcha tout auprès

du régent. Le prévôt des marchands lui dit alors : « Monseigneur le duc, ne vous épouvantez pas, nous avons à faire ici. » Puis se tournant vers ses affidés, reconnaissables à leurs chaperons : « Allons, mes amis, leur dit-il, faites vite votre besogne. » Se ruant aussitôt sur deux chevaliers, placés auprès du seigneur régent, Robert de Clermont et Jean de Conflans, ils les tuèrent. »

Pierre d'Orgemont, dans les *Grandes Chroniques de Saint-Denis*, raconte cet assassinat avec des détails plus précis encore. Voici sa narration :

« Le jeudi, vingt deuxiesme jour du mois de febvrier, l'an mil trois cens cinquante-sept (1358 n. s.), à matin, et fut le second jeudi de caresme, ledit prévost des marchans fit assembler, à Saint-Eloi près du palais, tous les métiers de Paris, armés, et tant qu'on estimoit qu'ils estoient bien trois mille, tous armés. Et environ heure de tierce (neuf heures), un advocat du Parlement, appelé maistre Regnaut d'Acy, en allant du palais en sa maison qui estoit près de Saint-Landry, fut tué près du moustier (église) de la Magdeleine, en l'hostel d'un pastissier, là où il se bouta, quand il vit que l'on le vouloit tuer, et eut tant et de telles plaies, que tantost il mourut sans parler. Et tantost après, le dit prévost et plusieurs en sa compagnie montèrent en la chambre de monseigneur le duc, au palais sur les merceries, et là trouvèrent ledit duc, auquel le dit prévost dit telles paroles en substance : « Sire, ne vous esbahissez de choses que vous voyez, car il est ordonné et convient qu'il soit fait. » Et si tost que ces paroles furent dites, aucuns de la compagnie du prévost des marchans coururent sur monseigneur Jean de Conflans, maréchal de Champagne et le tuèrent, joignant du lit de monseigneur le duc et en sa présence. Et aucuns autres de la compagnie dudit prévost coururent sur monseigneur Robert de Clermont, maréchal dudit duc de Normandie, lequel se re-

tira en une autre chambre de retrait dudit monseigneur le duc, mais ils le suivirent et là le tuèrent. Et monseigneur le duc qui moult (beaucoup) estoit effrayé de ce qu'il voyait, pria le dit prévost des marchans qu'il le voulust sauver, car tous ses officiers qui lors estoient en la chambre s'enfuirent et le laissèrent. Et adonc ledit prévost lui dit : « Sire, vous n'avez garde. » Et lui bailla ledit prévost son chaperon qui estoit des chaperons de la ville, partis de rouge et de pers (bleu), le pers à droite; et prit le chaperon dudit monseigneur le duc qui estoit de brunette noire à un orfrois d'or et le porta tout ce jour; et monseigneur le duc porta celui dudit prévost.

Tantost après, aucuns de la compagnie dudit prévost prirent les corps des deux chevaliers et les traîsnèrent moult (fort) inhumainement par devant monseigneur le duc jusqu'en la cour du palais, devant le perron de marbre; et là demourèrent tous étendus et découverts, en la vue de ceux qui les vouloient voir, jusqu'après disner bien tard, et n'estoit nul homme qui les osast oster.

Et ledit prévost des marchans et ses compagnons allèrent en leur maison en Grève, que l'on appelloit la Maison de la Ville. Et là ledit prévost, estant aux fenestres de la dite maison, sur la place de Grève, parla à moult grand nombre de gens armés qui estoient en la dite place et leur dit que le fait qui avoit esté fait, ce avoit esté pour le bien commun du royaume de France, et que ceux qui avoient esté tués estoient faux, mauvais et traistres. Et requit ledit prévost au peuple qui là estoit, que en ce le voulussent porter et soutenir, car il avoit fait ce faire pour le bien du royaume, si comme il disoit. Et lors plusieurs crièrent à haute voix qu'ils avoient le fait et qu'ils vouloient vivre et mourir avec ledit prévost des marchans. »

Des trois chroniques dont nous venons de donner le texte, il ressort qu'Etienne Marcel complota et organisa le meurtre des maréchaux de

Normandie et de Champagne, qu'il donna lui-même le signal du massacre, avec une scélératesse froide et calculée, et qu'ensuite il essaya de justifier son crime, en le représentant comme un acte de patriotisme. Quel but poursuivait-il? Sa prétention fut de se rendre maître absolu du dauphin et de le plier à sa volonté, comme avaient fait les maires du palais sous les derniers Mérovingiens. Il eut souhaité que son ambition fût réputée amour de la patrie. Le régent et la France en jugèrent autrement.

II. — Revenons au récit de Jean de Venette.  
« L'an du seigneur 1358, survinrent de nouveaux sujets d'étonnement. Le seigneur Charles, duc de Normandie, régent du royaume, fils aîné du roi de France, Jean, prisonnier en Angleterre, quitta Paris (22 mars 1358). Irrité contre les Parisiens et surtout contre ceux qui avaient si cruellement et si irrévérencieusement mis à mort en sa présence ses deux conseillers et son avocat, il sortit de la ville, l'esprit bouleversé, se promettant bien de n'y pas rentrer, avant que ces crimes n'eussent été suffisamment vengés. Sous le coup de cette indignation, il se rendit en hâte à Compiègne et y fit un long séjour, pendant lequel il y convoqua la noblesse du royaume. »

« Le mardy, premier jour de may, disent les *Grandes Chroniques*, devoient toutes les bonnes villes rassembler à Paris, par l'ordonnance que il avoient faicte à la dernière assemblée qui y avoit esté, mais ledit régent manda que ladite assemblée se feist à Compiègne, le vendredi ensuivant, quatriesme jour du mois de may, et ainsi se fist. »

« Il tint donc conseil, continue Jean de Venette, sur la meilleure manière de tirer vengeance du prévôt des marchands de Paris et de ses complices, coupables des horreurs dont il avait été témoin en son palais. Tous furent d'avis, surtout les amis des victimes, qu'il fallait infliger la peine de mort aux principaux meur-

triers et, dans le cas où cette condamnation ne pourrait recevoir son effet, parce que les coupables seraient défendus par leurs concitoyens, ils conseillaient d'assiéger vigoureusement la ville de Paris et de la tenir aux abois, tant par la force des armes que par la famine, jusqu'à ce que l'on eut l'entière certitude que le prévôt des marchands, ses complices et les échevins auraient subi la peine capitale.

Se voyant dans cette position critique, le prévôt et ceux qui, avec lui, détenaient le gouvernement de la cité depuis le départ du dauphin, supplièrent l'Université de Paris d'envoyer quelques-uns de ses membres auprès de ce dernier. Les députés devaient, pour bien s'acquitter de leur mission, prier humblement le duc de Normandie d'éloigner charitablement de son cœur l'aversion qu'il avait pour les Parisiens. Ils devaient, en outre, promettre et offrir au nom de leurs mandataires une satisfaction convenable, à condition toutefois que toutes les personnes incriminées auraient la vie sauve, avec l'honneur et le respect dus à leur rang. Pour le bien de la paix, l'Université consentit à charger quelques-uns de ses dignitaires de tenter cette réconciliation. (La députation, suivant du Boulay, en son *Histoire de l'Université de Paris*, t. IV, p. 344, se composa de deux maîtres et du bedeau supérieur de chaque nation, ayant à leur tête le recteur de l'Université.) Un accueil, plein de bienveillance, fut fait à cette députation par le seigneur duc et les autres seigneurs. Qu'on nous envoie, lui fut-il répondu, un fort petit nombre de ceux qui se sont le plus compromis dans la fâcheuse affaire qui s'est passée à Paris, par exemple dix ou douze ou seulement cinq ou six. Ils n'auront rien à craindre pour leur vie. S'ils font cette démarche, le seigneur duc s'engage à n'avoir pour eux que des sentiments d'amitié, comme auparavant. Le prévôt et les personnes de son entourage gardèrent toute leur défiance, malgré ces engageantes promesses. Ne pouvant

---



croire qu'en se rendant ils ne marcheraient pas à une mort effroyable, ils demeurèrent terrifiés et renoncèrent à s'exposer à un péril qui leur paraissait aussi certain qu'épouvantable.

Reprenant donc leur audace, ils s'apprêtèrent à courir tous les risques. Presque tous les habitants s'unirent à eux et formèrent une ligue. A plusieurs reprises, ils envoyèrent au seigneur régent, duc de Normandie, des députations semblables à la première, tant à Compiègne qu'à Meaux, où parfois il se rendait. Mais ce n'était déjà plus le temps des réponses amicales. On ne leur fit plus entendre que des paroles dures, après et comminatoires. Redoutant un danger pour la cité, dont le duc régent et les nobles de sa suite, selon toute probabilité, bouillaient d'avoir raison, voulant d'ailleurs que leur ville fut complètement à l'abri de tout coup de main, ils la mirent en état de défense. A cet effet, les citoyens occupèrent le château-fort du Louvre près des antiques murs de Paris. Ils en chassèrent rondement ceux qui le gardaient au nom du duc régent, en bouchèrent les portes du côté du fleuve et firent une entrée du côté de la ville. Cette bravade ne fit qu'exaspérer le régent. Tous alors travaillèrent fiévreusement aux ouvrages de défense, aux fortifications. Les murs furent réparés. Les fossés, déjà commencés, furent soigneusement approfondis. Au-dessus de ces fossés à l'est on fit des petits murs neufs et on éleva des balistes tout près des portes. . . . .

Quand tout fut ainsi bien disposé et préparé pour la défense à Paris, la misère et les désastres grandirent chaque jour, de tous côtés, dans les campagnes, par le fait des nobles et des brigands. Le seigneur Foulques de Laval, avec ses légions de Bretons, ravageait la Beauce, incendiait les villages et rançonnait Etampes, qui déjà une première fois avait été prise et brûlée par de semblables pillards. Ces brigands s'avançaient ainsi jusqu'à Orléans et au-delà. La terreur était telle, que personne n'osait aller, en

suivant les routes, de Paris à Orléans, ni même à Compiègne. Ailleurs, les chemins étaient aussi peu sûrs, aussi dangereux.

Sur ces entrefaites le régent, duc de Normandie, quitta Compiègne, pour se rendre en la ville, ou plutôt en la forteresse de Meaux, avec la duchesse, sa femme, et une très grande multitude de nobles. Tous se préoccupaient des moyens de réduire au plus vite la ville de Paris. Serait-ce par les armes ou par la famine en interceptant tous les convois de vivres qui chercheraient à s'y introduire par la Seine? En attendant, ils mirent en état de défense le château de Meaux ou plutôt la forteresse et s'y renfermèrent, accaparant toutes les provisions de la cité.

Le régent ne se rendit pas directement de Paris à Compiègne, ni de Compiègne à Meaux, comme semble le faire croire le récit de Jean de Venette. Il est donc intéressant et utile de reconstituer son itinéraire, en suivant les données des autres chroniqueurs.

Le 22 mars, le régent s'échappe de Paris à la dérobée. Le jour de Pâques fleuries, 25 mars, il est à Senlis où il a convoqué la noblesse de Picardie et de Beauvaisis. Le lundi de Quasimodo, 9 avril, il reçoit à Provins maître Robert de Corbie et monseigneur Pierre de Rosny, archidiacre de Brie en l'église de Paris, envoyés vers lui par la ville de Paris.

Le mercredi suivant, 11 avril, il quitte Provins, pour aller à l'abbaye de Reuilly (Indre-et-Loire), puis à Montereau-faut-Yonne (Seine-et-Marne). De là il va donner une leçon au maire de Meaux qui s'était montré désobligeant pour la duchesse de Normandie et son escorte. Le mercredi, 18 avril, il se rend « à Compiègne, disent les *Grandes Chroniques*, à une journée qu'il avoit mise aux Vermandisiens qui y devoient estre. Et lui apporta-t-on ce jour nouvelles que ceux de Paris avoient pris grande quantité d'artillerie qu'on avoit mise au Louvre et chargée,

pour mener en certains lieux où ledit régent avoit ordonné que fut menée; et l'avoient ceux de Paris fait mener en la maison de la ville, en Grève. Et ils avoient encore les dessusdits de Paris envoyé au dit régent une bien merveilleuse lettre close. »

Deux jours de suite, le mercredi 2 mai, et le lendemain, Charles le Mauvais, qui était logé à Mello, et le régent, qui résidait à Clermont en Beauvaisis, viennent avec une nombreuse escorte, à mi-chemin de ces deux localités, au rendez-vous de Domage-lieu, pour conférer sur le pardon imploré par les Parisiens.

Le vendredi, 4 mai, se tiennent à Compiègne les Etats généraux. Le régent y expose ses griefs contre Etienne Marcel. L'évêque de Laon, Robert Le Coq « qui estoit en l'assemblée de Compiègne, fut en péril d'estre tué par plusieurs nobles hommes qui là estoient avec le dit régent. Et convint qu'il s'en partit célement (à la sourdine) et alla en Saint-Denis en France. . . . Il fut dit audit régent de plusieurs nobles et autres que le dit évesque estoit faux et mauvais; et vérité estoit. Car par lui estoient advenus tous les maux du royaume de France. Et lui requierent qu'il ne feust plus à son conseil (*Grandes Chroniques de Saint-Denis*) »

C'est dans le mois de mai que diverses ambassades d'Etienne Marcel viennent à Compiègne tenter une réconciliation du prévôt des marchands avec le Dauphin. La première députation est fort bien accueillie. Les autres sont reçues avec de dures paroles.

La Jacquerie éclate le lundi après l'octave de la Pentecôte, 28 mai, et non le lundi de la Pentecôte, comme nous l'avons dit ailleurs. Elle prend fin à la défaite des Jacques au marché de Meaux, le 9 juin suivant. Ce jour-là le régent, qui a quitté Meaux au commencement du mois, arrive à Sens, après avoir passé le 7 à Montereau-faut-Yonne. Le 13 juin, le roi de Navarre a une conférence avec le prévôt des marchands

---

à Saint-Ouen, près Paris, en l'hôtel du roi appelé la Noble Maison. Le 14 juin, il entre à Paris. Le 15, il est élu capitaine de Paris. « Et lui fut dit, de par le prévost des marchans de Paris, que ceux de Paris écriroient à toutes bonnes villes du royaume, afin que chacun se consentit à faire ledit roi capitaine universel par tout le royaume de France (*Grandes Chroniques*). » Le vendredi, 22 juin, Charles le Mauvais sort de Paris, va à Gonesse avec six cents lances et de là à Senlis. Déjà la défection commence autour de lui. Les Bourguignons notamment lui déclarent qu'ils ne sauraient faire la guerre au régent et se retirent en leur pays. Quant au régent, après avoir séjourné à Sens du samedi 9 au vendredi 15 juin, il se rend à Provins dans la journée du 15, passe ensuite à la Ferté-Milon et à Gandelu (Aisne), aux environs de Méaux où il poursuit les Jacques, à Chelles (Seine-et-Marne), où sa présence est constatée le 23 juin, et arrive enfin au pont de Charenton, le 23 juin. Le lendemain 29, son armée forte de trente mille chevaux campe entre ce pont et le bois de Vincennes. « Et estoit logé ledit régent à Saint-Maur et ses gens là environ, qui couvroient tous les jours jusqu'à Paris. Et se tenoit une fois le duc au pont à Charenton et l'autre à Saint-Maur; et ne venoit rien ni entroit rien à Paris de ce côté, ni par terre ni par eau, car le duc avoit pris les deux rivières Marne et Seine. »

III. — Etienne Marcel, sentant baisser son crédit auprès des Parisiens, essaya de mille manières de retenir dans son parti le roi de Navarre; mais ce dernier, aussi fourbe que le prévôt des marchands, conclut d'abord un traité avec le régent, le 8 juillet. « Et dit le roi de Navarre qu'il feroit amender à ceux de Paris la félonie qu'ils avoient faite, parmi tant la commune de Paris demeureroit à paix; mais le duc devoit avoir à sa volonté le prévost des marchans et douze bourgeois, lesquels il voudroit

---

élire dedans Paris et eux corriger à sa volonté. » Deux jours après, Charles le Mauvais, dont le quartier général était à Saint-Denis, se rendit à Paris, sous prétexte de détacher les Parisiens de la cause d'Etienne Marcel, et, en réalité, pour faire avec eux de nouvelles alliances et les maintenir dans la rébellion en les assurant de son concours. Puis il revint à Saint-Denis.

Cependant le siège faisait sentir ses rigueurs ; plusieurs sorties, tentées par les Parisiens, vers le 22 juillet, aboutirent à de sanglantes défaites, Etienne Marcel perdait de sa popularité chaque jour. C'est alors qu'il songea à faire rentrer dans Paris les Anglais et Navarrais qui venaient d'en être chassés et à faire avec leur aide proclamer roi de France Charles le Mauvais, déjà précédemment élu capitaine de Paris. Froissard va nous raconter comment fut découverte sa trahison, et comment il fut massacré, à l'heure où il se disposait à livrer la ville :

« Li prévos des marchans de Paris et cil (ceux) de sa secte avoient entre yans (eux) souvent plusieurs consaulz (conseils) secrés, pour savoir comment il se poroient parmaintenir ; car il ne pooient trouver, par nul moien, mercine remède ou duch de Normandie ; dont ce les esbahissoit plus c'autre cose. Si regardèrent finablement que il valoit mieulz que il demorassent en vie et en bonne prospérité dou leur et de leur amis, que dont que il fuissent destruit ; car mieulz leur valoit, ce leur sembloit, à occire (tuer) que estre occis (tués). Si se arrestèrent du tout sur cest estat, et trettiièrent secrètement devers ces Engls qui guèrriioient chiaus (ceux) de Paris. Et se porta certains acors entre leurs parties que li prévos des marchans et cil de sa secte devoient estre si au dessus de le porte Saint Hounnouré et de le porte Saint Antonne, que à heure de mienuit, Engls et Navarrais tout d'une sorte, qui y devoient venir, si pourveu que pour courir et destruire Paris, les devoient trouver toutes ou-

vertes. Et ne devoient li dit coureur déporter ne homme, ne femme de quel conversation qu'il fuissent, mès tout mettre à l'espée, où uns signes, que liennemi devoient cognoistre, ne seroit trouvés as huis (portes) ou à fenestres de chiaus (ceux) de Paris.

Celle propre nuit, que ce devoit avenir (arriver) espira et esvilla Diex (Dieu inspira et éveilla) aucuns bourgeois de Paris qui estoient de l'acort et avoient toutdis (toujours) esté dou duch de Normandie; desquelz Jehan Maillars et Symons ses frères se faisoient chief (chef). Et furent cil (ceux-ci) par inspiration divine, ensi le doit on supposer, enfourmé (informés) que Paris devoit estre courue et destruite. Tantost il s'armèrent et fisent armer tous chiaus (ceux) de leur costé, et révélèrent ces nouvelles secrètement en plusieurs lieux pour avoir plus de confortans. Et s'en vinrent Jehans Maillars et si frère, bien pourveu de armeure (armure) et de bons compagnons tous avisés, pour savoir quel cose (chose) il devoient faire un petit (peu) avant mienuit, à le porte Saint Antonne, et trouvèrent le dit prévost des marchans, les clés de le porte en ses mains.

Le premier parler que Jehans Maillars li dist, ce fu que il li demanda par son nom : « Estiévène, Estiévène, que faites-vous ci à ceste heure? » — Li prévost respondi : « Jehan, à vous qu'en monte dou savoir? Je suis chi, pour prendre garde à le porte et à chiaus (ceux) de le ville, dont j'ay le gouvrenement. » — « Par Dieu, respondi Jehans Maillars, il ne va mies ensi; mais n'estes ci à ceste heure pour nul bien, et je vous le monstre, dist-il à chiaus (ceux) qui estoient dalès (devers) lui, comment il tient les clés des portes en ses mains pour trahir le ville. » — Li prévost des marchans s'avança et dist : « Vous mentés! » — « Par Dieu, respondi Jehans Maillars, mès vous, trahites (traître), vous mentés. » — Et tantost féri (frappa) à lui et dist à ses gens : « A le mort, à le mort, tout

---

homme de son costé, car il sont trahitte (traîtres) ! »

Là y eut entre yaus (eux) grant hutin (clameur), et s'en fust volentiers li prévost des marchans fuis, se il puist, mais il fu si hastés que il ne peut; car Jehans Maillars le féri (frappa) d'une hache en le tieste (tête) et l'abati à terre, quoique ce fust ses compères, et ne se parti de lui jusques à tant qu'il fust occis (tué) et six de chiaus (ceux) qui là estoient et li demorans pris et envoiés en prison. Et puis commencièrent à estourmir (troubler) et à resvillier (réveiller) les gens parmi les rues de Paris. Si s'en vinrent Jehans Maillars et cil de son acord (ceux de son parti) jusques à le porte Saint Hounnouré et y trouvèrent gens de le sorte le dessus dit prevost. Si les encoupèrent (inculpèrent) de trahison, ne escusancé que il fesissent ne leur valli riens. Là en y eut pluseur pris et en divers lieux envoiés en prison. Et cil (ceux) qui ne se laissoient prendre estoient tué sanz merci. Celle propre nuit, on en prist plus de soixante en leurs maisons, qui furent tout encoupés (inculpés) de trahison et dou fait pourquoy li prévost estoit mors; car cil (ceux) qui pris estoient confessèrent tout le mesfait.

L'endemain, au matin, cilz (ce) Jehans Maillars fist assembler le plus grant partie de la communauté de Paris au marciel as halles (au marché aux halles); et quant il furent tout venu, il monta sus un escafaut (échafaud) et puis remonstra generaument (en général) par quel raison il avoit occis (tué) le prévost des marchans et en quel fourfait il l'avoit trouvé. Et recorda bellement et sagement de point en point, toute l'avenue dou prévost et de ses alioiés (alliés), et comment en celle propre nuit la noble cité de Paris devoit estre courue et destruite, si Dieu, par sa grasce, ni eüst mis remède qui les révilla, et les avoit inspirés de cognoistre ceste trahison. Quant li peuples, qui présens estoit, eut oy ces nouvelles, si furent

---

moult (fort) esmerveilliet et esbahi dou péril où il avoient esté ; en loèrent li pluseur Dieu à jointes mains, de le grasse que fait leur avoit. »

Jean de Venette a raconté la trahison et la mort d'Etienne Marcel avec autant de précision que Froissart. Les faits qu'il rapporte se sont passés sous ses yeux. Religieux carme au couvent de la place Maubert, il était à Paris au moment où le prévôt des marchands tramait la mort des conseillers du dauphin. Tout eut lieu ainsi, dit-il ; le prévôt et ses amis l'ont avoué. Nous l'avons entendu, moi et beaucoup d'autres avec moi. *Et fuit istud, prout iste præpositus cum suis, me et multis audientibus, confessus est.* Enfant du peuple, notre chroniqueur, avait un faible pour les démocrates. Ses sympathies pour les Jacques sont connues. Il n'était nullement porté à excuser l'arrogance et les excès de la noblesse. Son témoignage n'en a donc que plus de poids, quand il nous fait le récit de la trahison d'Etienne Marcel. Voici comment il s'exprime à ce sujet : « Le prévôt des marchands et ses amis, dit-il, résolurent en secret de rappeler le roi de Navarre, Charles comte d'Evreux, de lui confier le gouvernement de leur ville et la défense de leurs personnes, contre le seigneur duc, et enfin de lui offrir le sceptre et la couronne de France. L'entreprise leur semblait aussi naturelle que facile. Le roi de Navarre était un prince de la Maison de France, et on le savait très désireux de régner dans son pays, *Cum ipse rex Navarræ esset de linea et prosapia regia, ad sceptrum regale et regnum Franciæ ascenderet et regnaret ; nam dictus rex Navarræ ad hoc totis viribus anhelabat.*

Il fut donc arrêté entre le prévôt des marchands et plusieurs bourgeois, ses adhérents, qu'au jour indiqué le roi de Navarre s'approcherait de Paris en tapinois avec un grand nombre de guerriers et se tiendrait en embuscade. Le prévôt des marchands et ses amis se feraient remettre les clefs de la cité et se constitueraient

---



eux-mêmes les gardiens des portes. Puis, sans que personne pût s'en douter, le roi de Navarre entrerait furtivement à Paris avec tous ses hommes, massacrerait tous les opposants dont les maisons lui seraient signalées, triompherait de la population à l'insu de celle-ci, se trouverait avoir ainsi toute la ville à sa discrétion, recevrait les honneurs royaux et finalement exercerait le pouvoir souverain après s'être débarrassé du duc et même du roi captif en Angleterre. »

On ne saurait être plus affirmatif que ne le sont Froissart et Jean de Venette. La trahison du prévôt des marchands est donc un fait bien avéré.

Suivant Pierre d'Orgemont, ce fut le 31 juillet, après leur dîner, qu'Etienne Marcel et ses complices essayèrent de livrer Paris. Jean de Venette assigne à cette triste tentative la date du premier août, fête de saint Pierre-ès-Liens, au petit jour *clara die*. Froissart se contente de dire qu'elle eut lieu un peu avant minuit. La divergence entre ces trois chroniqueurs est plus apparente que réelle. C'est bien dans la nuit du 31 juillet au 1<sup>er</sup> août 1358, que tous placent la scène de la porte Saint-Antoine, Pierre d'Orgemont et Froissart vers minuit, et Jean de Venette quatre heures plus tard, au petit jour.

Nous avons emprunté à l'édition de M. Siméon Luce, t. V, nos extraits de Froissart, à celle de Géraud, t. II, nos extraits de Jean de Venette, et à M. Zeller, le texte retouché des *Grandes Chroniques de Saint-Denis*.

---

---